

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>25167</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 17 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

**Secrétaire de séance :** Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Fonds de concours du CCAS pour les travaux réalisés dans les logements sociaux communaux**

Dossier présenté par Jean-François MOREAU

Le CCAS de Bressuire, dispose d'une section d'investissement avec des crédits disponibles pour le versement de fonds de concours à la commune de Bressuire pour la rénovation des logements sociaux communaux.

Le CCAS a ouvert les crédits correspondants lors du vote de son budget primitif le 26 mars 2025, pour un montant de 30 000 €.

Il convient de déterminer les modalités de versement de ce fonds de concours entre la commune de Bressuire et son budget CCAS.

Le fonds de concours concerne les travaux réalisés dans les 23 logements à Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA) de la commune, les 10 logements du foyer Herault et les 8 logements rue de la Tourette.

La période budgétaire de réalisation des travaux concerne les exercices 2025 et 2026.

Sur présentation d'un décompte récapitulatif émis par la commune de Bressuire, le CCAS verse à la commune 80 % du montant HT des travaux mandatés.

Les versements du CCAS seront semestriels et au prorata des dépenses mandatées par la commune, pour un montant total maximum de 30 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_167-DE  
 Date de télétransmission : 21/11/2025  
 Date de réception préfecture : 21/11/2025

Le CCAS ne récupère pas de FCTVA sur les versements du fonds de concours.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** les modalités de versement du fonds de concours du CCAS à la commune de Bressuire.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce fonds de concours.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_167-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2025  
Date de réception préfecture : 21/11/2025